

# LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Qu'est-ce que c'est ?

La prévention spécialisée est une mission de protection de l'enfance, rattachée expressément aux services départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance depuis 2016<sup>1</sup>. Les associations et services de prévention spécialisée mènent des actions « *auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu* » qui visent « *à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles.* »<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Article 12 de la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.

<sup>2</sup> Article L 121-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

## QUELLES ACTIONS ?

Les éducateurs de prévention spécialisée mènent des actions de proximité dans une dynamique d'« aller vers » les jeunes. Grâce à une connaissance fine du climat social local et du vécu des habitants, ils réalisent un diagnostic territorial et adaptent leurs pratiques en fonction des besoins identifiés. Leurs missions sont complémentaires et s'effectuent en partenariat de celles des institutions (Education nationale, protection judiciaire et de la jeunesse, etc.) et des associations locales.

Les interventions s'effectuent dans le cadre de la protection de l'enfance et du droit commun (scolarité, insertion sociale et professionnelle, accès à la citoyenneté, etc.). Elles peuvent être plus ponctuelles et concerner la lutte contre le décrochage et/ou le harcèlement scolaire, la prévention et lutte contre la prostitution des mineurs, le travail avec les populations tsiganes, la prévention de la délinquance et de la radicalisation, etc.

## EXEMPLES D'ACTIONS DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

► Travail de rue et présence active dans l'espace public et les lieux de vie pour aller à la rencontre du jeune et enclencher un dialogue.

► **Accompagnement éducatif individuel qui s'inscrit dans la durée.** En partant des potentialités du jeune, les éducateurs élaborent des actions pour le réinscrire dans sa citoyenneté et lutter contre les ruptures avec les institutions du droit commun.

► **Action collective ponctuelle qui peut prendre la forme d'un chantier éducatif au long cours pour une remobilisation sociale du jeune par le travail pour améliorer le cadre de vie des habitants du quartier.**

## QUELLES PLUS-VALUES ?

Les éducateurs s'adaptent sans cesse aux réalités locales, aux besoins des publics et des territoires. Ils interviennent sur une multitude de situations en lien avec les différentes vulnérabilités des jeunes et des familles. La prévention spécialisée permet d'apaiser les relations sociales locales en (re)créant du lien entre les habitants. Du fait des formes diverses qu'elle peut prendre, de sa présence dans la rue comme sur les réseaux sociaux que fréquentent les jeunes, elle dispose d'une capacité d'innovation et d'expérimentation qu'elle met particulièrement en lumière en période de crise et qui en fait un acteur essentiel de la protection de l'enfance et de la jeunesse.

### LES PRINCIPES DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

#### Rechercher la libre adhésion du jeune.

Mandatée sur un territoire, la prévention spécialisée respecte l'anonymat du jeune, le cherche là où il se trouve et travaille avec lui pour qu'il adhère à la mise en place d'un travail éducatif.

#### Intervenir dans un cadre non-institutionnalisé.

La prévention spécialisée n'est pas inscrite dans un cadre institutionnel rigide et ajuste la temporalité de ses actions aux besoins. Elle peut agir dans la durée et intervenir à tout moment.

#### Travailler en partenariat.

Les dynamiques locales de partenariat sont au cœur de la prévention spécialisée qui travaille en complémentarité avec une grande diversité d'acteurs et intervient sur une multitude de champs.